

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

1. CONDITIONS D'ACHAT DU CLIENT.

Toute commande implique de plein droit l'acceptation des présentes conditions générales de vente et, quels que soient les termes de la commande, renonciation par le client à ses propres conditions d'achat.

2. TYPES ET MODÈLES.

Nos notices, prospectus, dépliants, catalogues ou tarifs ainsi que les accessoires ou appareils exposés dans nos locaux, ne constituent que la présentation de nos modèles : il ne saurait en résulter d'offre ferme et nous réservons le droit d'apporter toutes modifications à tout moment.

3. PRIX

Les prix de facturation seront ceux en vigueur à la date de départ des marchandises de nos entrepôts. Les prix pourront être révisés sans préavis en fonction des parités monétaires. À l'exportation le risque de change est à la charge de l'acheteur.

4. DÉLAIS

Les délais de livraisons sont donnés à titre indicatif. Aucune indemnité de retard ne peut nous être réclamée. Sauf convention expresse, le retard dans les délais de livraison ne peut donner lieu à indemnités ou annulation de la commande, et notamment dans les cas suivants :

- Les conditions de paiement n'ont pas été observées
- Force majeure ou événement propre à retarder ou suspendre la livraison des marchandises.

5. LIVRAISON.

Franco de port pour toutes commande supérieure à 1000 € net hors taxes, sauf conditions particulières. Participation aux frais d'envoi et de traitement pour toute commande inférieure à 1000 € net hors taxes. Envois express : supplément à la charge du client.

Toutes nos marchandises voyagent aux risques et périls de l'acheteur. En cas de litige avec le transporteur, il appartient au destinataire de faire les réserves d'usage à la réception de la marchandise, par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de 3 jours (article 105 du code commerce.). La mention « sous réserve de déballage » n'ayant aucune valeur juridique, il y a lieu de mentionner « colis éventré ou écrasé ».

7. RETOUR DE MARCHANDISE

Aucune marchandise ne doit être retournée sans notre accord préalable. Toute marchandise retournée sans cet accord serait tenue à disposition du client et à ses frais. Dans tous les cas, elles voyagent aux frais et risques du client.

8. CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Notre société conserve la propriété des matériels qu'elle vend jusqu'au complet paiement de leur prix. (Loi du 12.05.1980).

9. PAIEMENT

- Nos factures sont payables à Illkirch-Graffenstaden au comptant ou par traites, après accord préalable.
- En cas de propagation des traites les frais et intérêts résultant de cette propagation seront en charge de l'acheteur.

d) Nous nous réservons la possibilité d'exiger un paiement comptant ou contre-remboursement de toute facture d'un montant inférieur à 30 € hors taxes. Minimum de commande 20 € hors taxes. En cas de retard de paiement, toutes sommes dues, même à terme, deviendront de plein droit immédiatement exigibles et porteront intérêts au taux de base bancaire (T.B.B.) multiplié par 1,4 en vigueur à la date d'exigibilité de la dette, plus taxes.

10. ATTRIBUTION DE JURIDICTION.

De convention expresse il est fait attribution exclusive aux Tribunaux de STRASBOURG, même en cas de pluralité de défendeurs. L'acceptation de règlement ou de paiement en dehors de STRASBOURG n'entre ni novation, ni dérogation à la cause attributive de juridiction ci-dessus.

CONDITIONS DE GARANTIE

Tous nos matériels sont garantis contre tous vices ou défauts de fabrication.

ANTENNES ET ÉLECTRONIQUE :

(accessoires actifs et passifs)

Nous assurons la réparation en atelier, la gratuité des pièces et main-d'oeuvre pendant la période de garantie de 1 an. La garantie devient efficace à la date de facturation.

RÈGLE GÉNÉRALE

Notre marchandise ne fait en aucun cas l'objet d'un avoir, d'un échange d'une reprise par notre service commercial. Le produit rentre chez nous aux frais de l'acheteur.

La réparation ou le remplacement des pièces pendant la période de garantie ne peuvent avoir pour effet de prolonger ou de renouveler la durée initiale de la garantie. L'usager ne peut en aucun cas prétendre à une indemnité pour son immobilisation pendant la durée de réparation.

ÉTENDUE DE LA GARANTIE

L'application des clauses de garantie ci-dessus exclut les avaries ou réclamations consécutives à :

- une faute ou négligence de l'usager
- un transport effectué sans précaution
- une utilisation de l'appareil qui ne correspondait ni aux normes en vigueur, ni aux règles de l'art
- une mauvaise installation électrique ou une surtension passagère
- une modification ou transformation non agréée par nos services techniques
- un rendement médiocre de l'appareil imputable à une installation d'antenne insuffisante ou à de mauvaises conditions locales de réception.
- une incidence d'agents extérieurs (incendie, humidité, inondation, foudre, exposition excessive à la chaleur ou au soleil, perturbation électrique divers, etc.